

Dessiné par :

Titouan Lamazou

Mis en page par :

Agence Bonne Impression

Imprimé en :

héliogravure

Format :horizontal 35 x 26
40 timbres à la feuille**Valeur faciale :**

0,46 €



(Photo d'après maquette et couleurs non contractuelles).

premier jour



Dessinés par
Louis Arquer
Oblitération disponible
sur place
Timbre à date 32 mm
"Premier Jour"

Vente anticipée**À Saint-Pierre (972)**Les samedi 25 et dimanche 26 mai 2002.
(lieux et heures restant à déterminer).**À Basse-Terre (971)**Les samedi 25 et dimanche 26 mai 2002 de 9h à 13h et de 14h à 17h.
Un bureau de poste temporaire sera ouvert au Fort Delgrès à Basse-Terre.**Autres lieux de vente anticipée**

Le samedi 25 mai 2002 de 7h30 à 11h30 au bureau de poste de Saint-Pierre, rue Victor-Hugo, 97250 Saint-Pierre.

Le samedi 25 mai 2002 de 7h à 12h au bureau de poste de Basse-Terre R.P., rue Amédée-Fengarol, 97109 Basse-Terre CEDEX.

Ces bureaux seront munis d'une boîte spéciale permettant le dépôt des plis à oblitérer. Il ne sera pas possible d'obtenir sur place l'oblitération "Premier Jour".

(suite des ventes anticipées page 35).

• • • • • Louis Delgrès
1766-1802



Vente anticipée le 25 mai 2002
à Basse-Terre (Guadeloupe)
et à Saint-Pierre (Martinique)

Vente générale
dans tous les bureaux de poste
le 27 mai 2002



Les Timbres-Poste de France



• • • • • Louis Delgrès
1766-1802

Timbre-poste de format horizontal 35 x 26

Dessiné par Titouan Lamazou

Mis en page par l'agence Bonne Impression

Imprimé en héliogravure

40 timbres par feuille

“La résistance à l’oppression est un droit naturel”. Cette proclamation faite en 1802 par Louis Delgrès nous rappelle que treize ans après la Déclaration des droits de l’Homme, il restait des droits à conquérir et des bastides à abattre. Car le vent de liberté qui souffle à la Révolution n’atteint pas les côtes des colonies. En effet, la Constitution nouvelle ne s’appliquait pas aux gouvernements intérieurs de ces territoires. Pour longtemps encore, les Noirs allaient demeurer dans la servitude. En abolissant l’esclavage en 1794, la Convention avait fait naître une puissant espoir. Mais la décision fut vite rapportée en 1802 quand Napoléon le rétablit. C’est alors que Louis Delgrès fit entendre sa voix et, pour son plus grand malheur, le son du fusil.

Qui était Louis Delgrès, cet homme qui apparaît aujourd’hui comme un symbole de la lutte contre l’esclavage en Guadeloupe?

Né le 2 août 1766 à Saint-Pierre, en Martinique, Louis Delgrès s’engage à l’âge de dix-sept ans dans les milices coloniales. Pendant la guerre d’Amérique, il sert dans l’armée de Rochambeau contre les Anglais. Fait prisonnier, le fougueux militaire est déporté en Angleterre en 1794 puis échangé. De retour dans les rangs des armées de la République, il est envoyé en Guadeloupe avec le grade de lieutenant au bataillon des Antilles. Après avoir été blessé à Sainte-Lucie, Louis Delgrès est à nouveau capturé et échangé en 1797. Il est alors promu commandant et retourne en Guadeloupe en 1799. Nommé aide de camp du général Lacrosse en 1801, il se bat contre les troupes noires rebelles qui s’étaient révoltées contre l’attitude humiliante de Lacrosse à l’égard des gens de couleurs. Devenu colonel en janvier 1802, il finit par se rallier à leur cause car il soupçonne les autorités gouvernementales de vouloir rétablir l’esclavage. Louis Delgrès livre alors une bataille farouche mais ne peut résister longtemps dans la position où il s’est retranché. Blessé, il se donne la mort avec quelques soldats fidèles en faisant sauter un tonneau de poudre. C’était le 28 mai 1802. Le 16 juillet 1802, l’esclavage est rétabli en Guadeloupe. Pour l’heure, la cause est perdue. Il faudra attendre près d’un demi-siècle pour qu’une nouvelle République l’abolisse définitivement.

Louis Delgrès

1766-1802

Dessinateur :
Titouan Lamazou
Metteur en page :
agence Bonne Impression
Imprimé en héliogravure



“La résistance à l’oppression est un droit naturel”. Cette proclamation faite en 1802 par Louis Delgrès nous rappelle que treize ans après la Déclaration des Droits de l’Homme, il restait des droits à conquérir et des bastides à abattre. Car le vent de liberté qui souffle à la Révolution n’atteint pas les côtes des colonies. En effet, la Constitution nouvelle ne s’appliquait pas aux gouvernements intérieurs de ces territoires. Pour longtemps encore, les Noirs allaient demeurer dans la servitude. En abolissant l’esclavage en 1794, la Convention avait fait naître un puissant espoir. Mais la décision fut vite rapportée en 1802 quand Napoléon le rétablit. C’est alors que Louis Delgrès fit entendre sa voix et, pour son plus grand malheur, le son du fusil.

Qui était Louis Delgrès, cet homme qui apparaît aujourd’hui comme un symbole de la lutte contre l’esclavage en Guadeloupe ?

Né le 2 août 1766 à Saint-Pierre, en Martinique, Louis Delgrès s’engage à l’âge de dix-sept ans dans les milices coloniales. Pendant la guerre d’Amérique, il sert dans l’armée de Rochambeau contre les Anglais. Fait prisonnier, le fougueux militaire est déporté en Angleterre en 1794 puis échangé. De

retour dans les rangs des armées de la République, il est envoyé en Guadeloupe avec le grade de lieutenant au bataillon des Antilles. Après avoir été blessé à Sainte-Lucie, Louis Delgrès est à nouveau capturé et échangé en 1797. Il est alors promu commandant et retourne en Guadeloupe en 1799. Nommé aide de camp du général Lacrosse en 1801, il se bat contre les troupes noires rebelles qui s'étaient révoltées contre l'attitude humiliante de Lacrosse à l'égard des gens de couleur. Devenu colonel en janvier 1802, il finit par se rallier à leur cause car il soupçonne les autorités gouvernementales de vouloir rétablir l'esclavage. Louis Delgrès livre alors une bataille farouche mais ne peut résister longtemps dans la position où il s'est retranché. Blessé, il se donne la mort avec quelques soldats fidèles en faisant sauter un tonneau de poudre. C'était le 28 mai 1802. Le 16 juillet 1802, l'esclavage est rétabli en Guadeloupe. Pour l'heure, la cause est perdue. Il faudra attendre près d'un demi-siècle pour qu'une nouvelle République l'abolisse définitivement.